

jamais ouvert un livre d'histoire du Canada. Tout ce que l'on a entendu, monsieur le président, c'est le mot compétition et entreprise privée, comme s'il s'agissait là d'une panacée, comme s'ils ne savaient pas que le Canada, le deuxième du monde en superficie, possède une population clairsemée, et que si ce n'était de l'intervention de l'État dans le domaine aérien, des centaines de collectivités de notre pays ne connaîtraient pas encore aujourd'hui les services aériens.

Je me demande, monsieur le président, quelle idée du pays peut avoir le leader de l'opposition lorsqu'il applaudit au fait que l'Alberta se porte acquéreur d'une ligne aérienne, et qu'il se scandalise tout à coup parce que nous avons au Canada une ligne nationale aérienne, Air Canada, qui a du succès, et lorsque le gouvernement se porte acquéreur au nom des Canadiens d'un transporteur régional. Pourquoi, monsieur le président, devrions-nous nous scandaliser du fait que les Canadiens possèdent des compagnies aériennes? Je pense à ce sujet que je serais plutôt de l'avis du leader du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), savoir, que nous n'avons pas à rougir d'avoir à même les deniers publics assuré des services essentiels aux populations qui sont clairsemées sur notre territoire. Et si nous nous reportons à l'exemple de bien d'autres pays, que ce soit la France, l'Italie, l'Allemagne, la Suisse ou l'Australie, nous constatons qu'on n'hésite pas dans ces pays à avoir une seule ligne aérienne nationale qui assure les services domestiques comme les services internationaux, monsieur le président. On se rend compte qu'il n'y a aucune gêne à protéger, par tous les moyens possibles, la société Air Canada et d'autres transporteurs régionaux dans notre pays.

Au cours de son allocution, le leader de l'opposition a dit que, d'une part, il ne fait aucun sens que les transporteurs nationaux accaparent les marchés régionaux et, d'autre part, il se plaint que la société Air Canada ait abandonné Bagotville. Je ne peux concevoir une contradiction plus flagrante, monsieur le président. Lorsqu'un de mes collègues a demandé au leader de l'Opposition s'il souhaitait que la société Air Canada se retire des routes du nord de l'Ontario, par exemple, North Bay, il n'a pu répondre qu'en disant qu'il ne savait pas s'il fallait continuer la concurrence avec des transporteurs locaux, régionaux, de troisième ou de quatrième classe, mais il n'a pas voulu s'engager, comme il l'avait mentionné dans son texte, à l'effet que la société Air Canada ou les lignes nationales devraient se retirer des marchés régionaux.

Il nous a également dit dans son discours que, advenant qu'il prendrait le pouvoir, il développerait toute une nouvelle politique pour l'utilisation de l'avion à décollage et à atterrissage court. Il a probablement puisé ses idées dans le rapport que publiait le ministère des Transports sous la direction du ministre actuel, savoir, l'utilisation future de l'ADAC entre Toronto, Ottawa, Montréal et, éventuellement, Québec et Windsor. Il nous a également dit dans son long discours pour appuyer sa motion de blâme envers le gouvernement, qu'une fois au pouvoir il mettrait en place une politique des vols nolisés, tout comme s'il n'était pas au courant que ce gouvernement, à la suggestion de ce ministre des Transports, avait mis en place le printemps dernier une politique de vols nolisés au Canada des plus avantageuses pour tous les Canadiens qui veulent visiter leur pays, de l'Est à l'Ouest.

Monsieur le président, l'honorable député de Rimouski (M. Allard), commentant cette prise en charge par le gouverne-

ment canadien des actions de la compagnie Nordair, disait que nous avions voulu couper l'herbe sous le pied de la société Québécoise. Je pense que c'est probablement l'affirmation la plus folichonne que nous ayons entendue au cours de ce débat cet après-midi, alors que nous savons très bien que la compagnie Québécoise n'a fait aucune offre d'achat pour la Nordair, lorsque celle-ci a décidé de vendre.

Monsieur le président, je pense qu'il est important à la base de ce débat de se faire une idée, savoir, quelle sorte de pays on veut avoir. Au nom de la sacro-sainte concurrence et de la sacro-sainte entreprise privée, devons-nous penser qu'en ouvrant toutes les vannes on aura, d'ici quelque temps, dix, quinze compagnies aériennes, alors qu'on applaudira toutes les provinces qui voudront s'acheter leur propre compagnie aérienne et qu'on oubliera l'intérêt national, monsieur le président, lequel, à mon avis, doit primer sur tous les intérêts régionaux.

Monsieur le président, j'aimerais affirmer de façon claire et non-équivoque, que la compagnie Nordair demeurera un transporteur régional et, qu'au cours des douze prochains mois où nous essaierons de trouver un meilleur moyen d'assurer une coalition des transporteurs régionaux dans l'Est afin d'assurer aux Canadiens un meilleur service, que nous pourrions maintenir toutes les lignes ou toutes les routes aériennes que dessert actuellement cette compagnie. Nous voulons, monsieur le président, par cette mesure renforcer en quelque sorte la position des transporteurs aériens régionaux dans l'Est du Canada. Nous étudions actuellement certains réaménagements à l'échelle régionale, mais aussi au niveau national. En renforçant l'activité des transporteurs aériens régionaux il en résultera un meilleur service tout en accroissant la concurrence entre les divers transporteurs. En réalisant cette opération, monsieur le président, il n'appartiendra pas au gouvernement de participer ni à la gestion ni à l'exploitation de la compagnie Nordair. Ce que le gouvernement aimerait voir se réaliser, c'est une sorte de fusion régionale, afin d'en venir à une meilleure exploitation commerciale dans l'Est du Canada sur un plus grand nombre de routes.

En matière de fusion, on pense tout naturellement aux lignes de l'Est du Canada, telles que Québécoise, Great Lakes et Eastern Provincial Airways. Mais il ne faut pas cependant exclure tout autre groupe qui serait intéressé à se porter éventuellement acquéreur des actions que détient actuellement le gouvernement. Si le gouvernement est devenu propriétaire de ces actions, il faut aussi bien préciser que la compagnie continuera d'être gérée par ses dirigeants actuels. C'est ainsi que le président, M. Lefrançois, ne cessera pas pour autant d'exercer ses fonctions. Bien au contraire, durant cette période intérimaire, la gestion et l'exploitation de la compagnie seront les mêmes que par le passé. Le fait de prendre en charge le côté monétaire de Nordair pendant les douze prochains mois permettra au gouvernement de voir à la consolidation et à la fusion des transporteurs régionaux. Il est bien évident qu'une trop grande dispersion des efforts sur le plan régional ne peut qu'aboutir à de mauvais résultats. En rachetant Nordair, le gouvernement profite d'une occasion sans pareil pour revoir l'ensemble des lignes régionales qui desservent l'Est du Canada, tant sur le plan actuel de l'exploitation que dans le futur.